

A PROPOS DU TIBET : QUI EST EN LUTTE CONTRE QUI ?

Pour une compréhension correcte des événements du Tibet, nous devons (ainsi qu'il est dit dans la Résolution du S.I.) tenir compte "des forces sociales qui sont en présence : qui est en lutte contre qui?". Si l'on néglige cela, si le droit d'autodétermination est transformé en un principe absolu sans aucun rapport avec la révolution prolétarienne, il ne reste plus rien de la théorie de la révolution permanente : la combinaison des tâches de la révolution démocratique-bourgeoise et de la révolution prolétarienne dans les pays arriérés, à l'étape actuelle. Personne n'a été plus clair sur cette question que L.D.Trotsky, qui est à l'origine de la théorie de la révolution permanente telle qu'elle est comprise au 20^e siècle. Dans son livre "Entre l'impérialisme et la révolution (Principes fondamentaux de la révolution selon l'exemple de la Géorgie)", il déclare :

"Nous ne nous contentons pas de reconnaître le principe de l'autodétermination mais encore nous le soutenons dans la mesure de nos forces là où ce principe est dirigé contre les Etats féodaux, capitalistes, impérialistes. Là où cependant la fiction de l'autodétermination devient aux mains de la bourgeoisie une arme dirigée contre la révolution du prolétariat, nous n'avons aucune raison d'avoir une autre attitude envers cette fiction qu'envers les autres principes de la démocratie qui ont été transformé en leur contraire par le capital". (Traduit de l'allemand).

Ceci est vrai dans le cas du Tibet aussi. Ce sont les dirigeants communistes bureaucratiques chinois, qui en réalité nièrent cela quand après leur entrée au Tibet en 1951 avec la claire intention de compléter les tâches nationales de la révolution chinoise (ramener le Tibet à la mère-patrie) tout en détruisant en même temps un nid d'intrigues impérialistes, ne s'orientèrent pas vers les masses exploitées pour promouvoir une libération nationale et sociale, mais au contraire conclurent un accord avec les dirigeants féodaux réactionnaires du Tibet contre les intérêts des masses. N'est-il pas dit au point 4 du fameux accord des 17 articles : "Les autorités centrales ne changeront le système politique actuel du Tibet. Les autorités centrales ne modifieront pas non plus la position, les fonctions et les pouvoirs dont jouit le Dalai-Lama. Les fonctionnaires de rangs différents détiendront les charges comme auparavant."

En concluant un tel accord avec une des cliques les plus cruelles, sinon la plus cruelle parmi les cliques réactionnaires féodales et arriérées du monde, il s'introduisit indubitablement un élément d'oppression nationale au Tibet puisque, à partir de ce moment, il devint pour les masses tibétaines encore plus difficile de se libérer de leurs dirigeants réactionnaires.

Nous ne disons pas cela pour dénier à la Chine révolutionnaire le droit d'entrer au Tibet, comme elle le fit en 1951. Nous ne considérons pas cela (et ne l'avons pas considéré dans le passé) comme un acte d'oppression nationale. La Résolution du S.I. souligne à juste titre le fait